

### LES RETRAITÉS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES INDÉPENDANTS (RCI)

Source : SNSP-TI : Système National Statistiques Prestataires Travailleurs Indépendants

Champ : Retraités du régime complémentaire des indépendants en paiement au 31/12/2023

Le régime complémentaire des indépendants (RCI) est un régime en points qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est issu de la fusion du régime complémentaire des artisans (RCO) et du nouveau régime complémentaire des commerçants (NRCO), créés respectivement en 1979 et 2004. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les droits acquis au régime d'assurance vieillesse complémentaire des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (RCEBTP<sup>(1)</sup>) ont été migrés et convertis en points RCI dans le régime complémentaire des indépendants.

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
<b>Nombre de retraités du régime complémentaire (RCI)<sup>(2)</sup></b>	<b>1 480 239</b>	<b>857 632</b>	<b>622 607</b>
<b>Droits directs du RCI</b>	<b>1 156 606</b>	<b>846 052</b>	<b>310 554</b>
dont droits directs servis seuls	1 119 430	839 707	279 723
<b>Droits dérivés du RCI (réversion)</b>	<b>360 809</b>	<b>17 925</b>	<b>342 884</b>
dont droits dérivés servis seuls	323 633	11 580	312 053
dont droits dérivés servis seuls ou avec un droit direct	37 176	6 345	30 831

### Âge des retraités

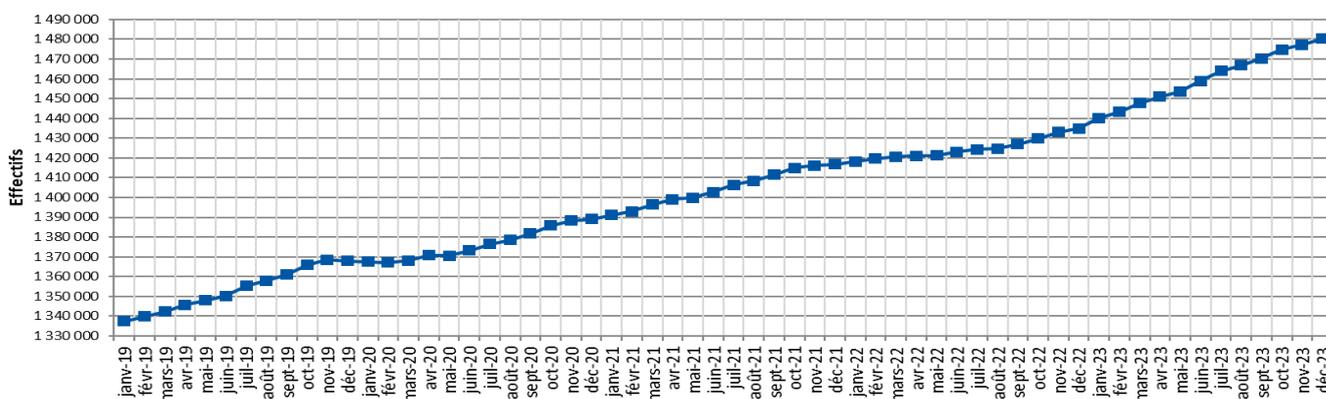
#### Âge moyen de l'ensemble des retraités

Hommes	73,8 ans
Femmes	77,3 ans
Hommes et Femmes	75,3 ans

### Taux de rendement du RCI

Au 31 décembre 2023, la valeur de service du point RCI s'élève à 1,28 € (à l'exception des points acquis par les artisans avant 1997<sup>(3)</sup>). Le taux de rendement du régime étant fixé à 6,6 %, la valeur d'achat du point rapporté au taux de rendement du régime (6,6 %), détermine le revenu de référence (ou valeur d'achat)<sup>(4)</sup>, qui s'élève en 2023 à 19,394 €.

### Evolution du nombre de retraités du régime complémentaire des indépendants



Source : Observatoire pensions (MAORI) et SNSP TI à partir de décembre 2019.

### Dépenses en prestations légales

Dépense annuelle : **2 388 M€**

Evolution par rapport à 2022 : 8,5 %

Total droits directs (y compris VFU, divers)

dont pensions de droit direct

Total droits dérivés (y compris VFU, divers)

dont pensions de droit dérivé

**Régime Complémentaire des Indépendants**

Dépenses (en M€)	Évol 2023/2022
2 018	8,7%
2 012	8,6%
371	7,2%
369	7,2%
<b>2 388</b>	<b>8,5%</b>

Source : Sinergi (y compris RCE-BTP)

### Montants

#### Montant mensuel moyen de la pension de base

Ensemble des retraités du RCI (droits propres et droits dérivés) : 1 480 239

Montant de pension de droit direct : 1 156 606

Montant de pension droit dérivé : 360 809

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble des retraités du RCI (droits propres et droits dérivés) : 1 480 239	132 €	164 €	88 €
Montant de pension de droit direct : 1 156 606	143 €	165 €	84 €
Montant de pension droit dérivé : 360 809	83 €	60 €	84 €

(1) au 31/12/2022 le RCE-BTP concernaient 7 466 bénéficiaires pour une dépense annuelle de 13,2M€

(2) Ne sont pas pris en compte dans le stock de retraités du RCI les retraités qui ont perçu leur retraite sous forme de versement forfaitaire unique (VFU).

Les pensions sous forme de VFU peuvent être attribuées aussi bien pour les droits propres que les droits de réversion au RCI.

(3) 1,174 € pour les points cotisés entre 1979 et 1996, et 1,139 € pour les points de reconstitution de carrière.

(4) la valeur d'achat est le revenu de référence, c'est-à-dire le montant de cotisations qui donne droit à l'inscription d'un point de retraite.

## Attributions au cours de l'année 2023<sup>(5)</sup> : 131 340

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
<b>Nombre d'attributions du régime complémentaire (RCI)</b>	<b>131 340</b>	<b>69 039</b>	<b>62 301</b>
<b>Attributions de droits directs du RCI</b>	<b>96 401</b>	<b>66 234</b>	<b>30 167</b>
dont nombre de droits directs hors VFU	77 479	55 010	22 469
<b>Attributions de droits dérivés du RCI (réversion)</b>	<b>34 939</b>	<b>2 805</b>	<b>32 134</b>
dont nombre de droits dérivés hors VFU	29 497	2 189	27 308

19 % des droits au titre du RCI attribués au cours de l'année 2023 sont versés sous forme de **versement forfaitaire unique (VFU)**.

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
<b>Montant mensuel moyen des attributions du RCI (hors VFU)</b>	<b>119 €</b>	<b>150 €</b>	<b>84 €</b>
Montant mensuel moyen du droit direct attribué hors VFU : 77 479	134 €	154 €	84 €
Montant mensuel moyen du droit dérivé attribué hors VFU : 29 497	81 €	46 €	83 €

## Âge moyen au départ à la retraite

Ensemble des attributions de droits directs (y c. VFU)	64,7 ans	64,6 ans	64,9 ans
Ensemble des attributions de droits dérivés (y c. VFU)	75,9 ans	77,0 ans	75,8 ans
<b>Ensemble des attributions (y c. VFU)</b>	<b>67,7 ans</b>	<b>65,1 ans</b>	<b>70,5 ans</b>

(5) Attributions de retraites de droit direct ou/et dérivé (y c. VFU) au titre du régime complémentaire au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.